

COMMUNE
DE
ROGLIANO
20247

A Rogliano, le 04 février 2022

A R R E T E N°03/2022

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MADELEINE ANTONA
POLIDORI, CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE AU PORT DE PLAISANCE**

Le Maire de la Commune de Rogliano,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, fixant à 15 le nombre de conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Madeleine ANTONA POLIDORI en qualité de conseillère municipale en date du 23 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du Maire au bénéfice de Mme Madeleine ANTONA POLIDORI, conseillère municipale déléguée au port de plaisance de Macinaggio,

A R R E T E

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Madame Madeleine ANTONA POLIDORI, conseillère municipale au port de plaisance de Macinaggio, pour assurer :

- L'achat de fournitures ou de prestations d'une valeur inférieure ou égale à 50€, hors marchés publics

Article 2 : La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation
La conseillère municipale déléguée au port
Nom, Prénom

Article 3 : La secrétaire de mairie de la commune de Rogliano est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de Haute-Corse, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,
Patrice QUILICI



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AI-026-212002612-20220204-032022-AI